



BTS NOTARIAT

DIPLÔME D'ÉTAT

NIVEAU D'ENTRÉE

BAC
OU

TITRE RNCP CERTIFIÉ NIVEAU 4

ADMISSION

DOSSIER
ET

ENTRETIEN

VALIDATION

DIPLÔME D'ÉTAT
BAC+2

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Notariat est un collaborateur de l'Office notarial. Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants, ou sur instructions pour les actes plus complexes.

Selon l'organisation, la taille et l'environnement économique et social de l'Office notarial, le titulaire du diplôme :

- ou bien accomplit l'ensemble des tâches dans le cadre d'une véritable polyvalence et suit, ainsi, le dossier depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage, ou bien se consacre exclusivement à la production d'actes dans une structure dotée de services effectuant toutes les opérations postérieures à la signature,
- ou bien traite des dossiers relevant de l'ensemble des domaines d'activités d'un notaire, ou bien développe une expertise dans un domaine particulier.

Pour le traitement d'un dossier, le titulaire du BTS doit être en mesure d'identifier les partenaires et de gérer avec eux toute relation nécessaire. L'ensemble des activités implique l'utilisation d'une documentation technique et la mise en œuvre de moyens et de technologies, adaptées dans un contexte de dématérialisation des actes et de leurs sous-produits. Ceci requiert la maîtrise d'outils informatiques spécifiques à la profession.

QUALITÉS PERSONNELLES

SENS DU CONTACT

AUTONOMIE

ORGANISATION ET RIGUEUR

GOÛT POUR LES AFFAIRES

PUGNACITÉ ET TÉNACITÉ

LES PRINCIPALES MISSIONS DU DIPLÔMÉ BTS NOTARIAT

- Rechercher, estimer un ENS
- Négocier et gérer des mandats de gestion locative ou de syndic,
- Représenter les intérêts de l'entreprise et des clients,
- Gérer sur un plan juridique et technique un portefeuille d'immeubles,
- Assurer la gestion des baux confiés en mandat.

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GENERAUX

MATIERES GENERALES

Culture générale et expression
Langue vivante étrangère

DROIT GENERAL

Le cadre de la vie juridique
Les acteurs de la vie juridique
Les droits et les biens
Les actes et les faits juridiques
Le droit de l'entreprise
Eléments de fiscalité

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

DROIT NOTARIAL

La transmission du patrimoine à titre gratuit
Les actes juridiques liés à l'immobilier
Les opérations de financements
Le droit à l'urbanisme et à la construction
Le droit rural
Les règles de droits social applicables au notariat

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE & MANAGERIAL DU NOTARIAT

Les activités notariales dans leur environnement
Les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale
Les facteurs d'évolutions de l'activité notariale

TECHNIQUES NOTARIALES

Communiquer et s'informer
S'organiser
Rédiger des actes
Accomplir les formalités

POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires du BTS Professions Immobilières peuvent poursuivre leur formation en vue de valider un titre niveau 6 (BAC+3) reconnu par l'État et ainsi élargir leur compétences

- **Bachelor Responsable de Programmes Immobiliers** Titre RNCP certifié niveau 6
- **Bachelor Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier** Titre RNCP certifié niveau 6
- **Bachelor Gestionnaire d'Actifs et de Patrimoines Immobiliers** Titre RNCP certifié niveau 6
- **Bachelor Développeur d'Affaires en Immobilier** Titre RNCP certifié niveau 6